

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15 février 2023

**NOMBRE
D'ADMINISTRATEURS
EN EXERCICE : 13**

**NOMBRE PRÉSENTS : 9
NOMBRE VOTANTS : 9
NOMBRE POUR : 8
NOMBRE CONTRE : 1**

**DÉLIBÉRATION
N° 2023-03**

**Objet :
EPRD 2023
EHPAD « Les Grouettes »**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, à dix-huit heures trente-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Roselyne DACOURY-TABLEY, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Présents :

Mesdames Nelly BASTIEN, Virginie CAPDEBOSCO, Roselyne DACOURY-TABLEY, Laodicée GUENARDEAU, Jeanine WAUQUIEZ
Messieurs Jean-Louis BERLAND, Nicolas DE BOISHUE, Nordine AOUNALLAH, Philippe DASPRESZ

Absentes excusées :

Mesdames Sophie RIGAULT, Muriel MOSNAT, Françoise PIERRE

Absent :

Monsieur Mounir ALAOUI

Secrétaire de séance :

Monsieur AOUNALLAH

2023-03 : EPRD 2023 - EHPAD « Les Grouettes »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire M22,

DELIBERANT sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2023 proposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité, Monsieur BERLAND votant contre,

APPROUVE l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2023, ainsi qu'il suit :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- un compte de résultat prévisionnel non soumis à l'équilibre strict, prévoyant un montant total de charges à hauteur de 2 982 663 € et un montant total des produits à hauteur de 2 691 945,39 € .
- un tableau de financement prévisionnel, prévoyant un montant total des emplois à hauteur de 599 964,61 € et un montant total des ressources à hauteur de 69 299 €.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 15 février 2023.

La Présidente du C.C.A.S.



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 02/03/2023